

A.E.F.D.

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €**

**SIEGE SOCIAL : 6, Z.A. LA METAIRIE
17400 ASNIERES LA GIRAUD**

389 183 997 RCS SAINTES

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 12 MAI 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 303 145,88 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 150 000 €
- au poste Autres réserves pour un montant de 153 145,88 €.

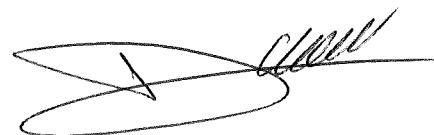
Compte tenu de cette affectation, le compte Autres Réserves est porté à 667 421,96 € et les capitaux propres sont de 1 285 421,96 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 180,07 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :



* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;

* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12 mai 2025

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 303 146 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 150 000 €
- au poste Autres réserves pour un montant de 153 145,88 €.

Compte tenu de cette affectation, le compte Autres Réserves est porté à 667 421,96 € et les capitaux propres sont de 1 285 421,96 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 180,07 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

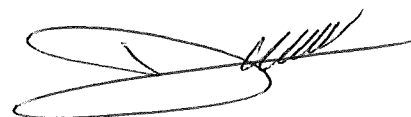
Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;

* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

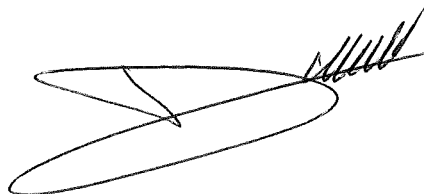


Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence
Monsieur Jérôme DUMONTET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by several vertical strokes, likely representing the name 'Jérôme'.

BILAN ACTIF

030 1801		Edité le 16/05/2025 16:58			
ACTIF		01/01/2024 au 31/12/2024		Durée : 12 Mois	Ex.2023-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés,droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial (1)	591 615,30		591 615,30	591 615,30
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Constructions				
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	28 044,41	28 044,41		592,22
	Autres	221 518,77	199 175,87	22 342,90	26 162,79
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	8 092,00		8 092,00	8 092,00
	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
COMPTES REGUL	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	8 090,36		8 090,36	9 809,14
	TOTAL II	857 360,84	227 220,28	630 140,56	636 271,45
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.	3 627,00		3 627,00	4 628,00
	En-cours de production: biens et serv.	23 421,00		23 421,00	42 044,00
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSEES SUR COMMANDES				
COMPTES REGUL	CREANCES (3)				
	Créances clients et cptes rattachés	363 049,20		363 049,20	421 366,80
	Autres	69 999,84		69 999,84	36 648,48
	Capital souscrit-appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	DISPONIBILITES	761 826,13		761 826,13	967 811,94
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	11 363,03		11 363,03	11 295,37
COMPTES REGUL	TOTAL III	1 233 286,20		1 233 286,20	1 483 794,59
	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 090 647,04	227 220,28	1 863 426,76	2 120 066,04
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an				
	(3) Dont à plus d'un an				
	(4) Dont à plus d'un an				

Pour copie conforme

BILAN PASSIF

AVANT REPARTITION

030 1801		Edité le 16/05/2025 16:58	
P A S S I F		01/01/2024 au 31/12/2024	01/01/2023 au 31/12/2023
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé :)	100 000,00	100 000,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	508 000,00	508 000,00
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000,00	10 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	514 276,08	548 099,23
	REPORT A NOUVEAU		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	303 145,88	466 176,85
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	TOTAL I	1 435 421,96	1 632 276,08
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
	TOTAL II		
DETTES (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	58,03	57,10
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	175,90	175,90
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	154 067,72	174 645,88
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	250 344,38	294 873,67
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
COMPTES REGUL	AUTRES DETTES	23 358,77	18 037,41
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
	TOTAL III	428 004,80	487 789,96
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		1 863 426,76	2 120 066,04
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques		58,03	57,10
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

DESIGNATION : SAS AEFD
ACTIVITE : Fabrication d'équipements électriques pour climatisation
ADRESSE : 6 ZA LES METAIRIES 17400 ASNIERES LA GIRAUD

PAGE 1

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 863 426.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice, et dégageant un bénéfice de 303 145.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/05/2025.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2018-02, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- matériel et outillage industriels	L	4, 5, 7 et 10 ans
- installations diverses	L	5, 7, 10 et 15 ans
- matériel de transport	L	5 ans
- matériel de bureau	L	3, 5 et 10 ans
- mobilier de bureau	L	10 ans

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Pour copie conforme



Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette des filiales concernées, de leur valeur de rendement et de la perspective des résultats futurs.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

**MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION
ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Dans le cadre d'un traité de fusion conclu le 29 septembre 2011, la société AEFD a absorbé la société CEFD.

La société CEFD était propriétaire du fonds de commerce de fabrication et de commercialisation d'équipements électriques applicables au froid, à la climatisation et à la récupération d'énergies.

Le fonds commercial a été évalué à 591 615.30 euros.

Le fonds commercial n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement au cours des exercices précédents, ce dernier continuera à ne pas l'être.

Cependant, un test annuel de dépréciation est obligatoire à compter du 1/01/2016. La base de valorisation du fonds commercial est fixée à 25 % de la moyenne des 4 derniers chiffres d'affaires TTC.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	591 615		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants]					
		Sur sol d'autrui [Dont Composants]					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions [Dont Composants]					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants]			28 044			
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers			255 095	2 380	
		Matériel de transport			21 440		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			39 330	3 429	
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL III			343 909		5 809		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			8 092			
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			9 809		1 940	
	TOTAL IV			17 901		1 940	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				953 425		7 749	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		591 615	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				28 044		
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers		99 091	158 384		
		Matériel de transport			21 440		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 064	41 695		
		Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL III			100 155	249 563			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				8 092		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			3 659	8 090		
	TOTAL IV			3 659	16 182		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				3 659	100 155	857 360	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		27 452	592		28 044
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers	244 631	3 096	98 964	148 763
	Matériel de transport	21 440			21 440
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 631	6 406	1 064	28 973
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		317 154	10 094	100 028	227 220
TOTAL GENERAL (I+II+III)		317 154	10 094	100 028	227 220

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst.gales,agenc et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF D'ORDRE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières			8 090		8 090	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients			363 049	363 049		
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]						
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			162	162		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		31 129	31 129		
		Taxe sur la valeur ajoutée		9 251	9 251		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers		57	57		
	Groupe associés						
	Débiteurs divers			29 400	29 400		
	Charges constatées d'avance			11 363	11 363		
TOTAUX			452 501	444 411	8 090		
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine		58	58		
		à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés				154 068	154 068		
Personnel et comptes rattachés				119 127	119 127		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				111 111	111 111		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée		16 575	16 575			
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts, taxes et assimilés		3 531	3 531			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés				176	176		
Autres dettes				23 359	23 359		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAUX				428 005	428 005		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2) Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques	176	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					

DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charges constatees avance	11 363,03	
TOTAL	11 363,03	

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 363,03	
--	-----------	--

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
AUTRES CREANCES	
409800 Fourn rrr a obtenir	27 015,60
448700 Etat produits a recevoir	57,00
468700 Divers prod a recevoir	838,47
TOTAL	27 911,07
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	27 911,07

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
518600 Interets courus a payer	58,03
TOTAL	58,03
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408000 Fourn fact a recevoir	12 873,38
TOTAL	12 873,38
DETTE FISCALES ET SOCIALES	
428200 Provisions conges payes	75 126,52
428600 Personnel aut ch a payer	44 000,00
438600 Ch a payer organ sociaux	55 186,24
TOTAL	174 312,76
AUTRES DETTES	
419800 Clients rrr a accorder	20 478,77
TOTAL	20 478,77
TOTAL DES CHARGES A PAYER	207 722,94

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

RUBRIQUES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	833,00	120,05
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	833,00	120,05

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Effets escomptés non échus :	
Avals et cautions :	
Engagements en matière de pensions :	
Autres engagements donnés :	
Crédit-bail mobilier	37 472,63
TOTAL (1)	37 472,63
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de suretés réelles	

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Avals et cautions :	
Autres engagements reçus :	
TOTAL (2)	
(2) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	